

**NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) – DERICHEBOURG SNG**

**28,2 millions pour les actionnaires**

**Des miettes pour les salarié-e-s !**



**Lundi dernier, la direction nous annonçait à peine l'enveloppe destinée aux augmentations de salaire que, déjà, la CFDT capitulait sans même consulter les salarié-e-s dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.**

Loin de couvrir ne serait-ce que l'inflation des prix à la consommation, si nous salarié-e-s ne faisons rien, nos salaires n'augmenteront que de :

- 0,6 % pour celles et ceux qui gagnent en-dessous de 1 900 € bruts,
- 0,4 % pour celles et ceux qui gagnent au-dessous 1 900 € bruts !

Sans mettre en place des critères transparents, la direction a aussi décidé d'attribuer en plus 0,3 % d'augmentation individuelle aux ouvrier-ère-s, employé-e-s et agents de maîtrise et 0,8 % aux cadres.

**Cet accord va engendrer une diminution de rémunération pour les afficheurs de d'Île-de-France puisque leur prime trimestrielle ne sera plus que de 300€.** La direction et la CFDT ont en effet décidé

d'aligner par le bas toutes les primes trimestrielles des afficheurs.

Par ailleurs, dans sa grande bonté, la direction a décidé d'augmenter « certains » – dont les salaires sont jugés « trop bas » dans la catégorie – de 0,2 % et d'attribuer une prime exceptionnelle aux « plus méritants » ! Notre patron y consacra seulement une enveloppe globale de 4 050 €.

**Enième accord signé par la CFDT, syndicat qui ne représente pas la majorité des salarié-e-s et qui ne consulte jamais, cet accord sur les salaires, minimaliste et discriminatoire, est un vrai scandale !**

**DROIT**

« Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes » (C. trav., art. L. 3221-2).

## Décryptage concret de l'accord

Mon salaire de base se situe entre 1 500 € et 1 900 € bruts/mois :

**J'aurais entre 9 € et 11,40 € d'augmentation collective.**

J'aurais **peut-être** une augmentation individuelle située entre 4,5 € à 5,70 €.

Mon salaire de base se situe entre 1 901 € et 2 500 € bruts/mois :

**J'aurais entre 7,60 € et 10 € d'augmentation collective.**

J'aurais **peut-être** une augmentation individuelle située entre 5,70 € et 7,78 €.

Je suis cadre :

**Je n'aurais pas d'augmentation collective.**

J'aurais **peut-être** une augmentation individuelle de 0,8 % de mon salaire de base.

**Afficheur et agent de maintenance en province :**  
augmentation collective  
+ prime trimestrielle de 300 € ramenée au mois  
+ augmentation individuelle = 25,10 € à 28,70 €/mois d'augmentation potentielle.

**Afficheur d'Île-de-France :**  
augmentation collective  
+ prime trimestrielle de 300 € ramenée au mois  
+ augmentation individuelle = 93,70 €/mois d'augmentation potentielle.

**Afficheur et agent de maintenance en province :**  
augmentation collective  
+ prime trimestrielle de 300 € ramenée au mois  
+ augmentation individuelle = 24,90 € à 29,38 €/mois d'augmentation potentielle.

**Afficheur d'Île-de-France :**  
augmentation collective  
+ prime trimestrielle de 300 € ramenée au mois + augmentation individuelle  
+ intégration des 260 € restants de l'ex-prime trimestrielle = 90,20 € à 94,10 €/mois d'augmentation potentielle.

Comme vous pouvez le constater, les inégalités vont bon train chez Derichebourg et les écarts se creusent entre les afficheurs de province et d'Île-de-France. Pour les autres, il ne vous reste plus qu'à espérer toucher l'augmentation individuelle !!!

Pour la CGT, les négociations ne sont pas terminées. Nous allons attendre que chacun-e fasse ses calculs et, comme on le dit chez nous, « tout vient à point à qui sait attendre ».

**Nous ne lâcherons rien ! Ensemble, tout est possible !**